Organisation à La Roche d'un évènement privé à l'air libre ou sous chapiteau non entièrement clos et couvert

Il s'agit d'une évènement pour lequel l'entrée <u>doit</u> être gratuite et où il existe un lien personnel entre l'organisateur (ou le fêté) et le public.

Avant la soirée

Organisation

- Pas de Publicité ;
- Formuler une **demande d'autorisation au Bourgmestre** 20 jours avant l'événement et en respecter les prescriptions
- Il faut pouvoir justifier un lien personnel entre l'organisateur et les invités ;
- Effectuer une déclaration à la SABAM 10 jours avant l'événement (responsabilité de l'organisateur) et payer la Rémunération Equitable 5 jours avant l'événement;
- Contracter une assurance en responsabilité civile « organisateur » ;
- Vérifier que les personnes responsables de la sécurité savent se servir d'une extincteur et connaissent les sorties de secours;
- Vous pouvez prévenir les voisins.

<u>Boissons</u> (si l'événement est organisé par une personne morale)

Demander une autorisation de « débit occasionnel de boissons alcoolisées » au Bourgmestre ;

Pendant la soirée

<u>Organisation</u>

- L'entrée doit être gratuite ;
- Sorties de secours : laisser les portes non verrouillées et dégagées ;
- Respecter l'heure de fermeture prévue dans l'autorisation.

Boissons

- Il est interdit de servir des boissons alcoolisées de plus de 0,5° à un mineur de moins de 16 ans :
- Il est interdit de servir des alcools distillés aux moins de 18 ans (exemple : Rhum, Alcopops, Vodka, etc..);

<u>Tranquillité publique</u>

- Le niveau sonore émis par la musique amplifiée ne pourra dépasser 90 DB (à l'intérieur du lieu clos);
- Respecter la tranquillité publique, les biens et les personnes.

Après la soirée

- Ramasser les déchets aux alentours du lieu de la manifestation ainsi que dans le parking et le chemin menant du parking au lieu de la manifestation;
- Trier et évacuer les déchets ;
- Pour rappel, conduire un véhicule avec une concentration d'alcool par litre de sang d'au moins 0,5 grammes est punissable par la loi;

